

**M. Stanfield:** La lenteur des services postaux comporte certains avantages.

**M. Firth:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Le gouvernement a-t-il l'intention d'acquitter les honoraires des avocats de la défense nommés par la cour suprême des Territoires du Nord-Ouest pour représenter le gouvernement?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je devrai voir si le ministère de la Justice a étudié cette question.

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LES NÉGOCIATIONS ET LES TERRES RELEVANT DES TRAITÉS 8 ET 11

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que sa déclaration du 8 août soustrait précisément les terres situées dans les T.N.-O. et mentionnées dans des traités aux négociations directes entre le gouvernement et les autochtones, le ministre est-il maintenant disposé à reconsidérer cette décision étant donné qu'il y a suffisamment de doute quant aux revendications des aborigènes sur ces terres dans les T.N.-O., et envisagera-t-il maintenant de faire inclure ces terres dans toute négociation entre le gouvernement et les populations autochtones des Territoires du Nord-Ouest?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, il m'est impossible en ce moment de prendre une décision à ce sujet puisque le ministère de la Justice doit d'abord étudier les aspects juridiques du problème. Pour ma part, comme je l'ai déjà dit, je serai toujours prêt à rencontrer les Indiens des Territoires du Nord-Ouest pour trouver une solution aux difficultés qu'ils éprouvent et aux problèmes qui préoccupent mon ministère. Ce matin même, j'ai dit à quelqu'un qui m'interrogeait à ce sujet que, comme je l'avais toujours dit aux Indiens des Territoires du Nord-Ouest, j'étais prêt à les rencontrer n'importe quand pour discuter du problème.

\* \* \*

[Français]

#### LES AÉROPORTS

##### PICKERING ET SAINTE-SCHOLASTIQUE—RAISON DE LA DIFFÉRENCE DES PRIX D'EXPROPRIATION

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Hier, nous avons soulevé la question de l'expropriation des terrains à Pickering et à Sainte-Scholastique. L'honorable ministre est-il en mesure de dire pourquoi il existe une si grande différence entre le prix payé aux expropriés de Pickering et celui payé aux expropriés de Sainte-Scholastique?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je suis à faire faire une analyse. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les prix doivent être différents. Je pense bien que je ne ferai aucune révélation à l'honorable député en lui disant que des terrains des propriétés, valent plus que d'autres, et il faut tenir compte de tout cela. Évidemment, si une maison de \$100,000 a été construite à Pickering, nous payons la pleine

#### Questions orales

valeur. Si l'on compare cela à une maison de \$30,000 à Mirabel, on ne doit pas conclure à l'injustice.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Il n'est pas tant question, à mon sens, des maisons qui ont été achetées. Je voudrais que l'honorable ministre dise pourquoi on peut payer 300 millions de dollars pour 18,000 acres de terrains à Pickering, alors qu'on ne peut pas payer plus de 125 millions pour 80,000 acres de terrain à Sainte-Scholastique?

**M. Marchand (Langelier):** Je pense que c'est poser la question un peu trop simplement, monsieur l'Orateur. Sur les 80,000 acres de terrain exproprié à Mirabel, certains étaient en friche, et ils pouvaient être achetés par n'importe qui. Le prix du marché d'un terrain peut très bien s'établir, et je pense que l'honorable député pourrait le faire. Sans doute, une terre en pleine production n'a pas la même valeur du tout. On compare des patates à des oranges. Alors, je pense ne pas devoir donner de réponse.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES RELATIONS OUVRIÈRES

##### LA REPRISE DES SERVICES FERROVIAIRES ET L'ABSENCE AU TRAVAIL DE CERTAINS EMPLOYÉS

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** J'ai une question à poser au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Compte tenu des dispositions du bill C-217 que la Chambre a modifiées, peut-il nous dire quand nous pouvons raisonnablement nous attendre à une reprise normale des activités ferroviaires à Vancouver et d'autres régions touchées?

● (1120)

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, bon nombre des employés de Vancouver désiraient obtenir des précisions sur les dispositions du projet de loi. Nous leur avons fourni les détails désirés, mais je crois fermement que les dispositions du projet de loi ont été expliquées en profondeur à tous ces employés d'un bout à l'autre du Canada. J'aimerais faire remarquer à l'honorable député, et, bien entendu, j'espère obtenir son appui, que nous ne pouvons pas tolérer que certains employés continuent d'agir ouvertement au mépris des lois du Parlement. Il faut être raisonnable. Nous estimons que nous l'avons été. Nous ne pouvons plus tolérer ce mépris de la loi. Je crois que tous les parlementaires et le gouvernement sont d'accord avec moi.

**Des voix:** Bravo!

##### L'EXPLICATION AUX EMPLOYÉS DU RAIL DES DISPOSITIONS DE LA LOI

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Le ministre du Travail a-t-il pris les mesures nécessaires pour que les hauts fonctionnaires de son ministère, qui connaissent la loi à fond, se rendent à Vancouver, à Thunder Bay ou à n'importe quel endroit où surgissent des difficultés afin d'expliquer aux employés du rail les dispositions de la loi et les attributions de l'arbitre?